

**Liste exhaustive des motifs d'absence justifiée/injustifiée
À L'ATTENTION DES STAGIAIRES ET DES APPRENTIS
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Version du 01 juillet 2025

voir lien actif site internet CGV et Règlement intérieur OF-CFA

Toute absence considérée comme justifiée, ne pourra être comptabilisée comme telle que sous réserve d'avoir transmis le justificatif **par courriel sous 48 heures** au service administratif de la Formation : **secretariat@cvifs.fr** Lors des absences, des cours de substitution en distance ou en présentiel sont susceptibles d'être mis en place, adressez-vous au coordonnateur de votre formation.
En dehors des cas indiqués ci-après merci de vous adresser directement à l'accueil de l'OF aux heures d'ouverture ou au pôle administratif ou adressez un mail au **secretariat@cvifs.fr**.

Motif d'absence	Absence justifiée	Absence injustifiée
Maladie avec arrêt de travail (justificatif à adresser sous 48 h) Le certificat médical n'est pas un justificatif recevable	X	X Si transmission hors-délai
Maladie sans justificatif		X
RDV médical sur temps de formation en centre		X
RDV urgences médicales (sur justificatif)	X	
Proche malade (exception votre enfant malade à justifier)		X
Visite médicale apprenti (remettre une copie du bulletin de la médecine du travail)	X	
Congé maternité/paternité	X	
Décès conjoint / parent du 1 ^{er} et 2 ^{ème} degré	X	
Compétition sportive (réservé aux Sportifs de Haut Niveau listés ou juges-arbitre de Haut Niveau listés, sur présentation de la convocation conforme au calendrier prévisionnel préalablement validé avec le coordonnateur)	X	
Convocation permis de conduire	X	
Convocation Pôle Emploi (si parcours de formation non validé par Pôle Emploi)	X	

Fait à Toulouse, entrée en vigueur, le 01 juillet 2025

La direction de l'organisme de formation - CFA CVIFS